



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

# Maîtrise d'ouvrage des études et travaux de sécurisation des digues

## Coût – délai - performance

**Pour tout projet (digue ou autre), la maîtrise d'ouvrage a pour rôle de définir ces 3 éléments.**

- Elle exprime et formalise le besoin en précisant l'emploi futur de l'ouvrage à créer
- Elle élabore le plan de financement pour payer l'ouvrage
- Elle fixe la date de mise en service de l'ouvrage et construit le planning des tâches pour y parvenir

**En résumé, la maîtrise d'ouvrage élabore le programme technique du projet.**

# Coût – délai - performance

**Dans la conduite de son projet, la maîtrise d'ouvrage a en charge :**

- L'obtention des autorisations administratives
- L'obtention des financements complémentaires aux fonds propres qu'elle apporte
- La passation des marchés (publics) pour réaliser l'ouvrage
- La validation des différentes phases du projet
- Le paiement des prestations
- La réception de l'ouvrage

## Coût – délai - performance

**Dans le cadre d'un ouvrage d'intérêt général, la maîtrise d'ouvrage est portée par un organisme public.**

**Ses missions et ses relations avec ses prestataires sont régies par les principes de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).**

## Coût – délai - performance

**Pour conduire son projet, la maîtrise d'ouvrage peut :**

- **s'entourer d'un conducteur d'opération (assistance générale à caractère administratif, financier et technique)**
- **s'entourer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (élaboration du programme technique)**
- **déléguer à une autre entité ses missions.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

## Pour une digue,

**La maîtrise d'ouvrage des études et travaux relève de l'entité gémapienne, gestionnaire de la digue (EPCI-FP ou organisme bénéficiant du transfert ou de la délégation de la compétence).**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

## Pour une digue,

La maîtrise d'ouvrage doit faire appel à une maîtrise d'œuvre agréé au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour :

- Réaliser une étude de dangers (art. R.214-116 du CE)
- Créer ou modifier un OH (hors entretien et réparations courantes - MOE complète depuis la conception jusqu'à la réalisation – art. R.214-120 du CE)
- Réaliser un diagnostic de sûreté (art. R.214-127 du CE)

## Pour des travaux sur une digue,

**La maîtrise d'ouvrage est également responsable :**

- Des demandes d'autorisation au titre du code de l'environnement (AEU), du code de l'urbanisme, du code du patrimoine, etc.
- De la désignation d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de la réalisation des travaux (si plusieurs entreprises sur un chantier)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

**Merci de votre attention**